

PROCES-VERBAL

Séance du jeudi 24 juin 2004
à 19 h 30
Salle du Conseil communal
Présidente : Mme Jacqueline Badoud
Secrétaire : Mme Carole Dind

Séance télévisée sur ICI-Télévision

5/2004

Appel

78 présents, 21 absents dont 3 sans excuse (Mme M.-O. Thévenot-Paillard, MM. J.-L. Mojonner et P. Wenk).

Mme la Présidente salue les téléspectateurs d'ICI-TV qui nous font l'honneur de suivre nos débats devant leur petit écran malgré la forte concurrence des matchs de l'Euro 2004.

1. Correspondance

Mme J. Badoud, présidente, donne connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- S Lettre de M. Ch. Ming annonçant sa démission du Conseil communal. Il sera procédé à son remplacement au point 4 de l'ordre du jour
- S Lettre de M. J. Décosterd annonçant sa démission du Conseil communal. Son remplacement interviendra lors de la prochaine séance
- S Invitation de la Municipalité à la cérémonie de dédicace du nouveau collège Ste-Claire à M. Jean Kratzer, le jeudi 1er juillet prochain
- S Programme de la Fête des écoles du vendredi 2 juillet 2004

2. Adoption de l'ordre du jour

Mme la Présidente indique qu'un nouveau point 18 verra le dépôt du rapport sur les comptes 2003 du Fonds culturel Riviera. Aux points 8 et 20, les motions et interpellations suivantes sont déposées :

- a) Motion de M. J.-Cl. Meyer demandant l'aide des communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Saint-Légier-La Chiésaz et Veytaux pour permettre à l'association Transport Handicap Riviera (THR) de continuer à assurer le transport de personnes handicapées
- b) Motion de M. H. Chambaz intitulée **A**De l'univers carcéral à un lieu convivial
- c) Interpellation de M. I.-P. Moser intitulée **A**Régionalisation et démocratie
- d) Interpellation de M. S. Ansermet intitulée **A**Halte à la pollution de l'air
- e) Interpellation de M. A. Gonthier intitulée **A**Préau, à la chotte ou à l'eau
- f) Interpellation de M. Ch. Jobin intitulée **A**Enveloppe pédagogique et conseil d'établissement
- g) Interpellation de M. J.-P. Boillat intitulée **A**Domages et désintérêt ? Domage

L'ordre du jour modifié est accepté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2004

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 27 mai 2004 est adopté à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

4. Assermentation d'un membre du Conseil communal, remplacement de M. Christophe Ming (L)

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

S M. Vincenzo Marinelli, né le 14 janvier 1958 et domicilié à la rue des Chenevières 16, en remplacement de M. Christophe Ming, membre du groupe libéral, démissionnaire

5. Nomination d'un membre à la Commission des finances, remplacement de M. Christophe Ming (L)

La candidature de M. S. Egloff est présentée.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Serge Egloff est nommé membre à la Commission des finances.**

6. Nomination de la Commission chargée de traiter la pétition concernant les parcs d'ébats pour chiens

Cet objet est renvoyé à une commission de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur provisoire</u>	:	M.	Henri Chambaz
<u>Membres</u>	:	M.	Richard Rickenbacher
		Mme	Valérie Borloz
		Mme	Marie-Odile Thévenot-Paillard
		M.	Jean-Daniel Tenthorey
		M.	Gérald Reato
		Mme	Véronique Duboux-Despland
		M.	Rémy Cottier
		Mme	Alexandra Melchior
		M.	Pierre-André Flaction
		M.	Jean-Jacques Maillard
<u>Suppléants(es)</u>	:	M.	Guy Bolomey
		M.	Alexandre Martins
		M.	Jean-Jacques Burgi
		M.	Marc-Henri Tenthorey
		Mme	Doris Jaggi-Héritier
		M.	Michel Berney
		M.	Eric Gavin

7. Nomination de la Commission chargée de traiter la motion de M. Jérôme Christen visant à modifier le Règlement du Conseil communal du 1er août 2000

Cet objet est renvoyé à une commission de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur provisoire</u>	:	M.	Vladimir D'Angelo
<u>Membres</u>	:	Mme	Fabienne Despot
		M.	Jean-Jacques Burgi
		M.	Christian Siegenthaler
		M.	Richard Rickenbacher

	M.	Alain Gonthier
	M.	Serge Doriot
	M.	Pascal Nicollier
	M.	Claude Georgi
	M.	Eric Gavin
	M.	David Baumeler
<u>Suppléants(es)</u>	:	M. Jean-Daniel Tenthorey
		M. Jean-Claude Meyer
		M. Rolf Appenzeller
		M. Jean-Pierre Boillat
		M. Jean-Michel Pariat
		M. Jérôme Christen
		M. Jean-Marie Racine

8. Dépôt et développement de motions et interpellations éventuelles

- a) Motion de M. J.-Cl. Meyer demandant l'aide des communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, Saint-Légier-La Chiésaz et Veytaux pour permettre à l'association Transport Handicap Riviera (THR) de continuer à assurer le transport de personnes handicapées

M. J.-Cl. Meyer développe cette motion dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. L. Ballif, municipal, s'étonne du fait que cette motion ne contienne pas de questions précises sur lesquelles la Municipalité doit se déterminer. Ce texte est visiblement déposé dans les dix communes du district. Si Transport Handicap Riviera désire une réponse de l'ensemble des municipalités, cette motion devra être transmise par les dix autorités communales à la Régionalisation de l'Action Sociale qui paraît être l'organe susceptible de donner une réponse coordonnée.

M. J.-Cl. Meyer indique que cette motion cherche à faire en sorte que toutes les communes du district soient concernées. Compte tenu de la suppression de l'aide de l'OFAS à fin 2004, Transport Handicap Riviera demande un apport financier indispensable pour assurer l'équilibre des comptes.

M. L. Ballif comprend donc qu'il s'agit d'une demande de THR adressée à l'ensemble des communes pour la prise en charge du déficit prévisible des comptes pour 2005. Si cette motion est transmise à la Municipalité, celle-ci la fera suivre à la Régionalisation de l'action sociale. Il aurait été plus simple que THR dépose directement la demande auprès de cet organe puisque de toute manière lorsque celui-ci étudie un objet, il finit toujours par être décidé par chaque commune isolément. Il ne paraît pas nécessaire de faire un détour supplémentaire en confiant cette motion à une commission de prise en considération, raison pour laquelle la Municipalité n'est pas opposée à ce que celle-ci lui soit renvoyée directement pour étude et rapport.

La parole n'étant plus demandée, **cette motion est prise en considération et transmise à la Municipalité pour étude et rapport.**

- b) Motion de M. H. Chambaz intitulée l'Ades l'univers carcéral à un lieu convivial

M. H. Chambaz développe cette motion dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. J.-D. Tenthorey rappelle que l'affectation actuelle des locaux est une prison pour les fins de peine,

permettant à ceux qui sont en semi-détention de passer la nuit à la prison et de se rendre pendant la journée à leur travail. Ces locaux sont beaucoup mieux situés que le projet cantonal à l'étude au fond de la plaine de l'Orbe, lieu passablement décentré qui engendrera des frais collatéraux. L'Etat est au bénéfice d'un bail d'une assez longue durée et la prison de Vevey ne lui coûte rien. Les petites prisons vaudoises sont plutôt des pensions de famille par rapport à certains établissements étrangers. Nos prisons comme celle de Vevey ont encore une certaine âme. Les Veveysans appelaient d'ailleurs cette prison la Pension Bocion. Rien n'est encore définitivement décidé au niveau de l'Etat, raison pour laquelle cette motion est prématurée. La prison fait malheureusement partie de la vie, au même titre que le bistrot, l'église, l'école...

M. J. Christen souligne que nous ne savons pas encore aujourd'hui ce qu'il va advenir de cette prison. Dans l'ensemble du canton, il y a une insuffisance de places si bien que même si une extension est prévue à Orbe, on ne peut pas en conclure qu'il faut fermer la prison de Vevey. Il se dit extrêmement sceptique. Mais la motion, partant de l'hypothèse que cette désaffectation se fera, sera utile au moment où les choses seront décidées.

M. H. Chambaz rappelle que cette bâtisse ne correspond plus aux exigences du nouveau Code pénal qui entrera en vigueur dans deux ans, raison pour laquelle elle doit fermer. Que le responsable du département avalise la proposition du chef du Service pénitentiaire vaudois ou non est un autre problème, il y a de toute manière peu de chances qu'une prison soit maintenue dans ces locaux.

M. F. Chavannes trouve que cette motion est prématurée. Il faut laisser à l'exécutif le temps de faire des propositions et nous en débattons ensuite. Le terme de Pension Bocion vient du nom du geôlier qui apportait les petits pains aux détenus le dimanche matin.

M. V. D'Angelo salue la prise de position de cette motion. Nous louions gratuitement ce bâtiment à l'Etat qui n'en veut plus. Ce n'est pas une décision de la Municipalité.

M. S. Reato s'étonne que l'on puisse refuser cette motion qui pose simplement une question dans l'éventualité où des organes qui ne sont pas communaux arrivent à la conclusion que cette prison doit fermer. Il faut pouvoir préventivement réfléchir sur un problème qui va nous être posé dans le futur.

M. P. Nicollier remarque avec satisfaction que cette motion correspond plus ou moins à celle déposée lors de la dernière séance par le groupe Vevey-Libre et que les conseillers ont rejetée. Il s'agit de faire une Maison des sociétés avec la prison, au lieu d'étudier la possibilité de le faire avec le Château de l'Aile.

M. P. Bertschy relève que la motion du groupe Vevey-Libre n'a strictement rien à voir. Ce n'est pas le projet des sociétés qui est refusé, mais le fait de transformer le Château de l'Aile pour les sociétés. Le bâtiment de la prison ne rapporte aujourd'hui strictement rien à la commune. Les spécialistes du canton ont décidé que ce bâtiment n'est plus conforme et s'ils le ferment, nous devons réfléchir à ce que nous voulons en faire. Nous connaissons tous les problèmes actuels du manque de locaux pour les sociétés. Le bâtiment, une fois réaménagé, pourrait très bien faire l'affaire.

M. A. Gonthier estime qu'il faut examiner cette motion et que la Municipalité doit donc la prendre en compte.

M. le Syndic indique que la Municipalité accepte de prendre cette motion en considération. La Municipalité fera en sorte que le Conseil puisse se déterminer en toute connaissance de cause lorsqu'un

projet verra le jour.

La parole n'étant plus demandée, **cette motion est prise en considération et transmise à la Municipalité pour étude et rapport.**

Mme la Présidente signale que le groupe Vevey-Libre a déposé une proposition de décision visant à introduire un point d'information à l'ordre du jour des séances du Conseil communal sur les objets de la Conférence des syndics. M. P. Nicollier a accepté de reporter cet objet à la rentrée, les groupes n'ayant eu que peu de temps pour en discuter.

c) Interpellation de M. I.-P. Moser intitulée « Régionalisation et démocratie »

M. I.-P. Moser développe cette interpellation, soutenue régulièrement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. R. Rickenbacher estime que ce sujet, puisqu'il est extrêmement proche de celui que M. P. Nicollier a accepté de reporter, doit également être renvoyé à la prochaine séance.

M. I.-P. Moser demande une réponse orale à la Municipalité.

M. le Syndic fait son mea culpa car cette réponse de la Municipalité concernant la régionalisation est toujours en attente sur son bureau. Le sujet est extraordinairement complexe et évolue très rapidement. La nouvelle Constitution vaudoise prévoit des agglomérations, l'initiative communale, et les lois d'application y relatives sont actuellement en phase de consultation. Il promet qu'il va y consacrer du temps cet été et que le Conseil aura une réponse précise à la rentrée. Il constate avec plaisir que la prison suscite des vocations. Place à l'imagination, les conseillers ont tout l'été pour faire des suggestions !

M. I.-P. Moser se dit satisfait de la réponse municipale à sa première question. Pour le point 2, il demande si la Municipalité va entamer des négociations avec le canton concernant le bail en cours. Il ne faut pas que le canton fasse n'importe quoi de cette maison alors que la commune aurait besoin de ces locaux. Puisqu'il s'agit d'un bail gratuit, il doit être possible de négocier.

M. le Syndic rétorque que ce n'est pas parce qu'un bail est gratuit qu'il n'a pas de termes qui doivent être respectés. La Municipalité n'est guère plus informée que ce qui a paru dans la presse. Il semble que le canton ait décidé de fermer cette prison dans un délai qui n'a pas encore été confirmé. Au cas où le canton aurait d'autres affectations en projet pour ce bâtiment, la Municipalité sera soucieuse de défendre les intérêts de la Ville et de faire en sorte qu'on ne puisse pas y mettre n'importe quelle activité. Il est évident que des contacts seront pris, mais il n'est pas possible d'en dire plus pour le moment.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

9. Rapport de gestion de la Municipalité, exercice 2003

La parole n'est pas demandée.

10. Préavis sur demandes d'agrégation à la bourgeoisie (17 candidatures) (18/04)

Cet objet est renvoyé à la Commission des naturalisations.

11. Préavis sur renforcement de la sécurité en ville de Vevey et réponse à la motion de Mme et MM. Ch. Oguey, Ch. Jobin, J.-P. Boillat, A. Gonthier, V. D'Angelo et J.-M. Racine sur le même objet (19/04)

Cet objet est renvoyé à une commission de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur provisoire</u>	:	Mme	Herminie Chavannes
<u>Membres</u>	:	M.	Werner Riesen
		M.	Jean-Marc Roduit
		M.	Christophe Jobin
		M.	Jérôme Christen
		M.	Patrick Bertschy
		M.	Sébastien Reato
		M.	Vladimir D'Angelo
		M.	Claude Georgi
		M.	Jean-Marie Racine
		Mme	Alexandra Melchior
<u>Suppléants(es)</u>	:	Mme	Sarah Eicher
		Mme	Marie-Odile Thévenot-Paillard
		M.	Richard Rickenbacher
		M.	Alain Gonthier
		M.	Francis Baud
		Mme	Doris Jaggi-Héritier
		Mme	Jocelyne Wälchli

12. Préavis sur règlement sur le stationnement en Ville de Vevey (20/04)

Cet objet est renvoyé à une commission de 11 membres composée de :

<u>Président(e)-rapporteur provisoire</u>	:	M.	Sven Tobler
<u>Membres</u>	:	M.	Jorge Maldonado
		N.	Jean-Jacques Burgi
		M.	Christian Siegenthaler
		M.	Jean-Daniel Tenthorey
		M.	Sébastien Reato
		M.	Pascal Nicollier
		M.	David Baumeler
		Mme	Ascension Muñoz
		M.	Numa Perret
		M.	Boris Abbet
<u>Suppléants(es)</u>	:	M.	Alain Gonthier
		M.	Jean-Pierre Narbel
		Mme	Antoinette Walter
		M.	Marc-Henri Tenthorey
		M.	Patrice Delavy
		M.	Michel Berney
		M.	Michel Clément

13. Commission de gestion - Rapport général, vœux et rapports des sous-commissions, exercice 2003
13.1 Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2003 (C 28/04)

Rapport général de la Commission de gestion : Mme Chantal Fabrycy, présidente

Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion.

Mme Ch. Fabrycy a été contactée il y a peu par le responsable du Riviera Lodge. Celui-ci a envoyé plusieurs courriers à la Municipalité qui sont restés pratiquement sans réponse. Ces dernières semaines, un certain nombre de problèmes se sont produits dans ces locaux, liés notamment à la sécurité. Il y a eu des vols et des jeunes ont été surpris en train de se droguer dans les lieux communs et les toilettes. Elle demande si la Municipalité a quelque chose à dire par rapport à ce dossier en général. La Commission de gestion, selon la réponse de la Municipalité, décidera peut-être de se pencher à nouveau sur cette question au mois de septembre.

M. le Syndic répond que les contacts avec l'intéressé sont réguliers. Il y a effectivement un différend qui nous oppose à propos d'un problème contractuel. Des solutions ont été cherchées de part et d'autre, mais la justice suit son cours. Une rencontre est prévue le 7 juillet prochain, au cours de laquelle les problèmes de sécurité seront également examinés. Les autres courriers concernent un problème au long cours qui est traité par voie judiciaire. La justice a été saisie car nous ne sommes pas d'accord sur un certain nombre de points. Si malgré les offres faites à l'intéressé nous n'aboutissons pas à une transaction, c'est le juge qui tranchera.

La parole n'est plus demandée.

1. Administration générale

Rapporteur : Mme Doris Jaggi

M. S. Tobler revient sur le problème des archives qui, selon le rapport, restent confidentielles pendant cinquante ans. Il conçoit que certaines archives restent confidentielles pendant un certain temps, mais il ne peut être affirmé que légalement toutes les archives doivent rester secrètes puisque la nouvelle Constitution vaudoise instaure le principe de publicité et de transparence de tous les documents relatifs ou détenus par l'Etat. Il demande donc ce que signifie plus précisément cette prétendue confidentialité des archives pendant cinquante ans.

Mme D. Jaggi indique que la Commission de gestion a décidé de rendre visite à la responsable des archives l'année prochaine pour lui poser toutes les questions nécessaires, ce qui permettra d'avoir des réponses plus fournies.

M. S. Tobler s'en déclare satisfait pour autant que l'on respecte le principe de transparence et de publicité de manière nettement moins restrictive que les propos reportés dans le rapport de la commission.

M. A. Gonthier constate que la Municipalité se défausse de la responsabilité de ce qui peut advenir de Swissmedia sur la Commission de gestion et le Conseil communal, en disant que les critiques émises de façon répétée ont suscité le désengagement progressif de la Municipalité. La majeure partie des questions posées tendaient toujours à obtenir des informations complémentaires pour savoir ce

qui se passait exactement. Les déficits permanents de la gestion de ce bâtiment ont été mis en relief non pas pour dire qu'il fallait absolument arrêter ce projet, mais pour savoir exactement combien nous coûtait l'opération et savoir si ça valait la peine de continuer. Swissmedia s'installe maintenant à Lausanne et nous risquons d'avoir un désengagement encore plus fort et complet de la commune. Il y a certainement toujours une majorité au sein de ce Conseil pour soutenir une opération de politique industrielle autour de Vevey Ville d'Images et de Swissmedia, mais dans la transparence et sans vouloir enjoliver les choses.

M. L. Ballif rappelle qu'une partie des questions posées portaient sur le fonctionnement de l'ensemble de Swissmedia, le centre et l'association étant souvent confondus alors qu'à plusieurs reprises il a apporté des précisions à ce propos. L'activité du secrétaire de l'association a été largement vilipendée ces dernières années, sans que celui-ci parvienne véritablement à vaincre la méfiance de certains conseillers communaux. Cette personne a été attaquée de manière assez précise, on ne peut donc pas dire que les remarques ne portaient que sur la clarté des comptes. La Municipalité a, pour cette année, poursuivi son soutien jusqu'à la fin du mandat, en tant qu'employés communaux, du secrétaire et de son adjointe. Une subvention mensuelle est ensuite prévue et une subvention de l'ordre de fr. 50'000.-- à fr. 60'000.-- sera mise au budget l'année prochaine pour continuer à soutenir l'association dans son rôle d'activateur et d'élément moteur de l'industrie des nouvelles technologies de l'information dans la région. La Ville ne se désengage donc pas totalement dans ce domaine. La deuxième manière de soutenir cette association, c'est que le bâtiment Swissmedia continue à exister et à accueillir des sociétés actives dans les technologies de l'information. La ville continue ainsi d'offrir un partenariat et une structure d'accueil pour les entreprises de cette branche que la Municipalité considère comme un des volets importants de la politique de Vevey Ville d'Images. Le nouveau centre de Lausanne permet de se rapprocher des hautes écoles qui peuvent être directement concernées par ces nouvelles technologies. Puisqu'on force l'association à devenir autonome, elle doit pouvoir bénéficier d'une image de marque qui soit la plus largement reconnue et répandue. En créant de tels centres, elle augmente sa visibilité, donc ses membres et sa couverture financière.

M. le Syndic indique que nous sommes toujours en tractations avec un certain nombre d'investisseurs pour un Swissmedia II. Nous attendons toujours des solutions, mais elles tardent à venir étant donné la situation actuelle du marché. Notre délégué avait trois casquettes, auprès de la Fondation, en qualité de délégué Vevey.com et auprès de l'association. Après réévaluation, nous nous sommes aperçus que pour les deux premières missions, tant la Fondation que l'administration communale s'étaient dotées de moyens qui leur permettaient de se passer de ce délégué. Reste le troisième volet de l'association pour lequel la volonté politique est clairement exprimée.

M. A. Gonthier relève qu'il s'agit d'une décision autonome de la Municipalité dont elle revendique d'ailleurs la responsabilité. Il n'y a pas eu d'ordres du Conseil communal dans ce sens, alors que le rapport tend à dire qu'inévitablement, du fait des nombreuses et réitérées critiques, la Municipalité n'a pas pu faire autrement que de prendre cette décision. Les critiques, y compris celles de la Commission des finances qui avait refusé d'inscrire au budget tous les postes de Swissmedia, visaient à obtenir des éclaircissements et des explications, et non pas à arrêter le projet.

M. J. Christen se demande pour quelles raisons la cheffe du Service du personnel a démissionné de manière aussi abrupte au bout de trois mois. Il semble à première vue qu'il s'agisse d'une fin normale de rapport de travail entre un employeur et un employé, mais il aurait souhaité que la Commission de gestion puisse interroger l'intéressée qui paraît-il a des choses très intéressantes à dire sur le fonctionnement de l'administration communale. Mais il faut pour cela qu'elle soit libérée de son secret

de fonction et la Commission de gestion, qui est tenue au secret, a toute faculté pour pouvoir entreprendre cette tâche. Il demande si la commission entend aborder ce problème dans le futur.

M. D. Jaggi indique que l'intéressée n'était pas présente lors de la séance de la commission qui n'a donc pas pu entendre ce qu'elle avait éventuellement à dire.

M. A. Gonthier émet un certain nombre de doutes sur les explications qui nous ont été données par les deux témoins présents. La nomination d'un nouveau chef du personnel a été quelque peu compliquée. La nouvelle responsable s'est retrouvée dans une situation relativement impossible d'être la supérieure de la personne qui avait contribué à son engagement et qui était auparavant prévue pour être sa supérieure ! Il y a également eu un problème d'âge et ce renversement des rôles a été très difficile à gérer. On nous dit que l'ambiance est extraordinaire tant au sein de l'administration ou du service lui-même et que le départ de la responsable n'est pas dû à des problèmes, mais au fait qu'elle s'est rendu compte que ce travail ne lui convenait pas. A son âge, on aurait plutôt tendance à s'accrocher à un tel poste si on ne rencontre pas des obstacles insurmontables. Il souhaite une explication plus complète de la part de la Municipalité et une curiosité plus grande de la part de la Commission de gestion aurait peut-être été heureuse.

Mme D. Kaeser se dit très étonnée de constater que tous ces problèmes soulevés par les membres de la commission ne figurent ni dans le rapport de la Municipalité, ni dans celui de la commission. On ne sait pas très bien ce qui s'est passé, le Conseil n'est pas au courant de toute cette histoire et se pose des questions. La commission doit être plus claire et régler les problèmes de gestion avec la Municipalité. Elle ne peut fonctionner comme ça.

M. A. Gonthier répond que la Commission de gestion fait ce qu'elle peut dans des délais qui sont parfois difficiles à tenir. Elle convoque à ses séances les gens qu'elle estime utiles à son rapport, mais quand elle pense qu'il peut y avoir éventuellement besoin d'un complément d'information, les choses deviennent beaucoup plus compliquées. Il est assez difficile de réunir une large majorité pour demander un complément d'information ou une séance complémentaire. Cette affaire est réglée puisqu'un nouveau chef de service a été nommé et l'on peut espérer qu'un vent nouveau souffle sur le service. Mais il aurait fallu tirer le bilan du passé.

Mme D. Kaeser estime que la commission doit dans ce cas faire un rapport dans lequel elle indique clairement ne pas avoir obtenu toutes les réponses, qu'il y a beaucoup de choses troubles et le Conseil pourra alors s'y intéresser et poser des questions. Mais ce n'est pas aux membres de la Commission de gestion de mettre le sujet sur la table.

M. A. Gonthier relève le fait que pour la première fois le point GESPER est traité un tant soit peu sérieusement. Depuis le début de sa mise en application, il a toujours été dit que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais il semble qu'en fait il y avait des problèmes. Cette année, la commission a pour la première fois demandé à rencontrer la commission du personnel. Le rapport montre bien qu'il y a une série de problèmes non résolus dans l'application du système. La commission a émis un vœu et la Municipalité accepte d'étudier le fonctionnement du système. La Municipalité admet donc qu'il y a des problèmes.

Ce printemps, un bruit courait que la commune de Vevey avait été condamnée à payer des dommages et intérêts dans une affaire de rapports de travail, voire de mobbing. La Municipalité n'a jamais fait mention de cette affaire. Il s'est renseigné auprès du Tribunal qui lui a confirmé que Vevey

avait bien été condamnée dans une affaire de ce genre, mais il n'a pas été possible d'en savoir plus. Lors de la séance de la commission, il a demandé des explications à l'ancien chef de service. Celui-ci s'est appliqué à minimiser l'affaire et la commission n'a pas insisté. Dans une ville connue pour faire respecter avec une certaine ferveur l'état de droit, entendre l'ancien chef du personnel réduire une condamnation en justice à l'opinion d'une personne avait de quoi couper la parole aux langues les mieux pendues. Cette affaire mérite pourtant que l'on s'y intéresse puisqu'il y a eu un problème de gestion du personnel dans un service de la commune. La rumeur parle de fr. 300'000.-- de dommages et divers frais qui seraient à la charge de la commune. L'importance de la somme justifie l'intérêt du Conseil communal, surtout en cette période de recherche d'économies. Le Service du personnel et la Municipalité ont-ils vraiment pris les bonnes décisions, n'était-il réellement pas possible d'éviter que cette affaire ne prenne pas une telle ampleur ?

M. le Syndic rappelle que le président de la commission du personnel a assuré la Commission de gestion de la bonne entente et de l'écoute de la Municipalité lors de ses séances. Il peut néanmoins y avoir des intérêts divergents, mais un dialogue constructif pour essayer de les réduire. L'affaire en question date de sept ans, mais elle est encore pendante devant les tribunaux. Puisque nous ne sommes pas en présence d'un jugement définitif et exécutoire, on ne peut pas dire qui a tort ou raison. Il y a des positions divergentes, mais chaque partie défend son point de vue. Dans la mesure où cette affaire n'est pas terminée et concerne des personnes, il ne peut y répondre plus en détail. Lorsque nous serons en présence d'une décision définitive du tribunal, la Commission de gestion et le Conseil communal, s'ils le désirent, en seront bien entendu informés.

M. S. Tobler demande si M. le Syndic compte régler tous les problèmes de la ville par voie judiciaire. Ne s'agit-il pas d'une certaine déformation professionnelle ? Est-ce que des questions comme le Riviera Lodge et l'accueil des jeunes gens à Vevey, qui un jour reviendront un jour comme touristes adultes et fortunés, ne mériteraient pas un traitement plus favorable que cet éternel retrait derrière des arguments judiciaires ?

M. le Syndic répond qu'il n'est pas plus maître qu'un autre du fait que l'on saisisse la justice. Ce n'est pas forcément la commune qui saisit la justice, mais nous avons des intérêts à défendre. La Commission de gestion serait la première à s'opposer à ce que nous cédions à toutes les réclamations et demandes, notamment pécuniaires. Nous sommes encore dans un état de droit et on ne peut pas nous reprocher d'utiliser les moyens légaux.

M. A. Gonthier ne se dit pas satisfait de cette prise de position. Dans l'affaire des squatters des Monts-de-Corsier, plainte a été déposée, ce qui n'a pas empêché la Commission de gestion de s'inquiéter du sujet. Le fait qu'une affaire soit en justice n'est pas un tabou et n'interdit pas de discuter de ce qui se passe. La Commission de gestion et le Conseil communal ont le droit de savoir que dans tel ou tel service il y a eu des problèmes et comment l'autorité municipale pense les régler et éviter qu'ils ne se reproduisent.

M. I.-P. Moser s'insurge contre le fait que l'on accuse M. le Syndic de tout traîner en justice. Tout ce que l'on a entendu jusqu'à présent date d'avant son entrée en fonction et ce n'est pas parce qu'il est avocat qu'il ne doit pas utiliser ses connaissances pour le bien de la Ville.

M. S. Reato estime que ces débats doivent avoir lieu au sein de la Commission de gestion qui doit proposer un rapport circonstancié qui permette au Conseil communal de prendre position. Nous ne devons pas faire deux fois le travail de la commission. Doit-on passer la soirée à traiter de problèmes d'intendance ?

La parole n'est plus demandée sur le rapport 1. Administration générale.

2. Finances, gérances

Rapporteur : Mme Doris Jaggi

La parole n'est pas demandée sur le rapport 2. Finances, gérances.

3. Direction de l'équipement, service technique

Rapporteur : M. Stephan Baudin

Direction de l'équipement, service gestion

Rapporteur : M. Jean-Daniel Tenthorey

La parole n'est pas demandée sur le rapport 3. Direction de l'équipement, service technique et gestion.

4. Sécurité - SDIS

Rapporteur : M. Alain Gonthier

La parole n'est pas demandée sur le rapport 4. Sécurité, SDIS.

5. Animation sport et jeunesse

Rapporteur : Mme Ascension Muñoz

La parole n'est pas demandée sur le rapport 5. Animation sport et jeunesse.

6. Education

Rapporteur : Mme Ascension Muñoz

Mme J. Barhoumi intervient au sujet des problèmes de cohabitation entre le Corps des Cadets et le Club alpin. L'affaire dure depuis trois ans déjà et ne semble pas trouver de solution. Les Cadets ont dernièrement adressé une lettre à la Municipalité qui y a répondu de manière très laconique. Rien ne s'arrange, alors que le rapport de la Municipalité indique qu'une solution sera donnée en 2004. Elle souhaite savoir ce qu'il en est et ce que prévoit la Municipalité pour régler ce problème.

M. P.-A. Dupont, municipal, répond que ce problème est insoluble. La Commission de gestion, la commission municipale des Cadets, les directions de l'Éducation et des Sports se sont penchées sur ce dossier, mais ces personnes ont visiblement décidé qu'elles ne pouvaient pas cohabiter ! Des solutions ont été proposées, mais il faut que les gens soient partie prenante et y mettent de la bonne volonté. Une énergie folle est déployée pour tenter de donner toutes les bonnes conditions de

cohabitation entre ces deux organismes. La vision de la Municipalité n'est pas que l'un des deux s'en aille.

Mme J. Barhoumi rappelle qu'un règlement est sensé gérer l'utilisation de ce local. Le problème est que personne ne semble se donner la peine de le faire appliquer.

Mme M. Burnier, municipale, estime que nous sommes en présence de personnes adultes qui devront parvenir à s'entendre. Il n'est pas question qu'ils ne puissent pas partager un local, la commune n'ayant pas à l'heure actuelle suffisamment de locaux à disposition pour les associations. Elle va réunir toutes les parties et espère pouvoir leur faire entendre raison.

Mme J. Barhoumi relève que c'est effectivement une affaire de bonne volonté de part et d'autre.

M. S. Baudin pense qu'une manière de résoudre le problème serait de les mettre dans les futurs locaux pénitenciers !

M. A. Gonthier rappelle que les Cadets sont un service communal et doivent transiter par les voies hiérarchiques, sans avoir à écrire des lettres à la Municipalité. Ou alors ils se constituent en association.

La parole n'est plus demandée sur le rapport 6. Education.

7. Service culturel

Rapporteur : M. Pascal Nicollier

La parole n'est pas demandée sur le rapport 7. Service culturel.

8. Services sociaux

Rapporteur : Mme Ascension Muñoz

M. A. Gonthier demande s'il est exact que l'Office du travail va disparaître sur le plan cantonal et quelles vont être les conséquences en terme d'emplois pour la commune.

M. L. Ballif répond que l'influence sur le personnel sera minime, puisqu'il s'agit de 0,1 EPT. La tâche essentielle de cet office consiste à analyser les demandes de permis de travail pour les étrangers. Avec l'entrée en vigueur des bilatérales, la quasi-totalité de ces demandes ne seront plus nécessaires et, sur ce plan-là, la tâche de l'Office du travail veveysan va quasiment disparaître. Il se dit persuadé que l'on arrivera à occuper ce 0,1 poste, ce d'autant plus que les Services sociaux sont absolument surchargés.

La parole n'est plus demandée sur le rapport 8. Services sociaux.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport général de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2003,

Vu le rapport de la Commission de gestion,

d é c i d e

1. De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2003
2. De lui adresser, ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal, ses remerciements pour le travail accompli en 2003

13.1 Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2003 (C 28/04)

M. A. Gonthier remarque que, selon les dires du président de la Commission du personnel, l'ambiance lors des rencontres entre la délégation du personnel et la Municipalité est totalement différente de celle qui prévalait avec les municipalités précédentes. Il semble effectivement que l'ambiance interne à la Municipalité est nettement meilleure que les années passées et que les municipaux ne cherchent pas à utiliser la délégation du personnel ou à se mettre tel ou tel service dans la poche, ce qui semble-t-il a été la pratique antérieurement.

Vœu no 1

La parole n'étant pas demandée, **la réponse est admise.**

Vœu no 2

La parole n'étant pas demandée, **la réponse est admise.**

14. Rapport sur gestion et comptes 2003 de la Commission de contrôle régionale de protection civile Riviera

Rapport lu par M. Jean-Claude Meyer

M. H. Chambaz souligne l'importance du don du sang à notre époque où il y a une recrudescence des accidents. Nous pouvons donc tous être concernés un jour ou l'autre par ce problème. Pendant longtemps, les Samaritains responsables de cette action ont occupé les locaux du Casino. Ils ont été obligés de déménager il y a quelques années dans les abris de la protection civile de St-Martin. Une épée de Damoclès menace maintenant cette institution car l'hôpital Riviera semble avoir besoin des locaux pour entreposer du matériel. Il demande si une solution de remplacement est envisagée.

Mme M. Burnier indique qu'il est probable que le Samaritain désire effectivement récupérer ces locaux d'ici le printemps prochain. Elle va prendre contact avec la direction de l'hôpital pour voir jusqu'à quand cette occupation pourra être prolongée. Trouver un lieu de remplacement à l'heure actuelle à Vevey sera excessivement difficile, le problème des locaux étant quasi insoluble. Le bâtiment des Unions Chrésiennes

a été proposé, mais il semble que cet endroit soit trop petit. Il n'est pas possible de bloquer une salle de gymnastique pendant trois jours. Elle espère que la rénovation de la Salle del Castillo offrira des locaux plus adéquats pour les dons du sang. Cette opération draine non seulement des Veveysans, mais aussi des gens de toute la région. La Municipalité fera tout pour trouver une solution afin que ce don du sang puisse se poursuivre à Vevey.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu le rapport de la Commission de contrôle régionale de l'Organisme régional de protection civile Riviera,

d é c i d e

1. De prendre acte du rapport de gestion et des comptes de l'année 2003
2. D'approuver les comptes 2003 de l'ORPC Riviera tels que présentés
3. De donner décharge au Comité directeur de sa gestion pour l'exercice 2003
5. Rapport sur comptes communaux de l'exercice 2003 (15/04)

Rapporteur : M. Jean-Jacques Burgi

Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur les comptes 2003.

M. R. Rickenbacher relève que la situation est toujours préoccupante, mais que dans beaucoup de postes le budget prévu n'a pas été utilisé dans son entier. On a tenté de trouver des économies à de nombreuses reprises, en renvoyant l'achat d'une machine, en trouvant une solution moins onéreuse, etc. Dans les administrations, on a tendance à profiter des sous qui restent pour les utiliser. Il se réjouit de voir que cela n'est pas le cas à Vevey. Un bon réflexe s'est créé dans nos services pour chercher des économies partout où cela est possible. En continuant de cette manière, et avec des mesures nécessaires du côté des rentrées fiscales, nous sommes sur la bonne voie.

La parole n'est plus demandée.

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------|
| 1. Administration générale | La parole n'est pas demandée. |
| 2. Finances | La parole n'est pas demandée. |
| 3. Equipement, service technique | La parole n'est pas demandée. |
| 4. Equipement, service gestion | La parole n'est pas demandée. |
| 5. Education | La parole n'est pas demandée. |
| 6. Sécurité | La parole n'est pas demandée. |

7. Services sociaux La parole n'est pas demandée.
8. Culture et cultes La parole n'est pas demandée.
9. Animations sport et jeunesse La parole n'est pas demandée.

91. et 92. Bilan de la Ville au 31.12.2003 La parole n'est pas demandée.

Fonds spéciaux (p. 171) La parole n'est pas demandée.

Rentiers spéciaux (p. 173) La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport sur les comptes communaux 2003 sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu le préavis no 15/2004 du 6 mai 2004 sur les comptes communaux de l'exercice 2003,

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

D'approuver les comptes communaux de l'exercice 2003, soit :

1. Comptes de la ville
2. Comptes des fonds spéciaux gérés par la ville

et d'en donner décharge à la Municipalité

M. le Syndic relève que ce résultat est le fruit d'un travail au jour le jour de la part de la Municipalité et de l'ensemble des services qui sont extrêmement attentifs à l'engagement de chaque denier public mis à disposition dans le cadre du budget. Il tient à remercier la Municipalité et l'ensemble des acteurs de l'administration veveysanne pour leurs efforts.

16. Rapport-préavis en réponse à la motion de M. François Chavannes A Vevey-la-Jolie : ville d'accueil@ (11/04)

Rapporteur : M. Jean-Jacques Maillard

M. F. Chavannes se réjouit de constater que tout le monde semble d'accord avec sa proposition de mieux accueillir les nouveaux habitants de Vevey. Il propose toutefois de rejeter l'amendement de la commission. La Municipalité s'est donné beaucoup de peine pour trouver une solution et la proposition du 1er Août est une solution économique, simple à organiser, festive et conviviale. L'amendement proposé exclut pratiquement toute possibilité que cette manifestation se déroule le 1er Août.

M. P. Bertschy remarque qu'il serait très difficile de réunir le plus de monde possible en cette période de vacances. Il s'agit d'accueillir les nouveaux arrivants à Vevey et il y a peut-être d'autres manifestations qui se déroulent à Vevey qui permettraient d'accueillir ces gens comme il se doit, sans faire un amalgame avec

la Fête nationale. Ce n'est pas parce qu'on ne précise pas la date du 1er Août qu'on interdit forcément de le faire à ce moment-là.

M. J.-P. Boillat indique qu'étant donné le succès grandissant de la Fête multiculturelle, ses organisateurs vont devoir réfléchir à son éventuelle extension et développement. Plusieurs suggestions ont été faites, notamment de prolonger la manifestation le dimanche sous la forme conviviale, par exemple, d'un grand pique-nique. Dans ce cadre-là, il serait tout à fait envisageable d'organiser une réception des nouveaux habitants, pour bien montrer également que Vevey est une ville multiculturelle.

M. J.-P. Narbel estime que l'amendement n'empêche pas la Municipalité, en tout cas pour cette année, de mettre sur pied cette manifestation le 1er Août, comme cela a été prévu pour l'instant. La commission a estimé que cette date n'était toutefois pas très favorable. Lorsqu'on invite quelqu'un, on se doit d'être tout entier à sa disposition, ce qui paraît difficile avec le programme prévu pour cette journée. Comme c'est également la Fête nationale, les gens seraient tiraillés entre ces deux événements.

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport de la commission telles qu'amendées sont adoptées à la majorité (quelques avis contraires et abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu le rapport-préavis no 11/2004 du 8 avril 2004 en réponse à la motion de M. François Chavannes A Vevey-la-Jolie : ville d'accueil@,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour, amendé au point 1,

d é c i d e

1. De donner mandat à la Municipalité d'organiser une réception annuelle pour les nouveaux habitants de Vevey
 2. De considérer la motion de M. François Chavannes A Vevey-la-Jolie : ville d'accueil@ comme réglée
7. Rapport sur crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2004, 3ème série (16/04)

Rapporteur : M. Patrick Kohli

M. P. Kohli indique une erreur qui s'est glissée au bas de la page 2 du rapport. Il s'agit en fait d'un montant de fr. 34'000.-- (et non fr. 30'000.B).

M. F. Baud constate une addition de malentendus autour de la demande de crédit des Nomades. La commission s'est retrouvée face à une demande formulée d'une manière incompréhensible en laissant croire qu'il s'agissait en l'occurrence d'une première tranche de crédit qui en engendrerait d'autres. Les Nomades avaient certes imaginé de se lancer dans un grand projet immobilier pour satisfaire à leurs besoins, mais ils se sont rendu compte que ce projet était irréaliste. La création de spectacles et les activités d'école de danse nécessitent des espaces correspondants. La compagnie a trouvé un local juste à côté du loft actuel, mis à disposition gratuitement, ce qui lui a permis de déménager son administration et de libérer ainsi une importante surface pour agrandir considérablement les espaces destinés à la danse. Mais les locaux sont dans un état de vétusté tel que le travail ne peut plus se faire normalement. L'argent demandé est destiné

à des travaux de remise en état qui incombent au locataire. Cette charge ne peut être supportée par le compte d'exploitation de l'association qui par ailleurs gère ses comptes avec un sens aigu de l'économie. Il n'y aura pas d'autre demande extraordinaire avant l'expiration du bail dans cinq ans. Il faut donner à cette compagnie un endroit digne des efforts qu'elle fournit pour donner à Vevey l'image d'une ville qui favorise la culture de la danse et les efforts pédagogiques dans ce domaine.

Mme D. Jaggi estime que la compagnie se montre modeste en ne demandant que 13 % du budget de rénovation des locaux qu'elle occupe. Elle s'engage à faire les recherches de fonds nécessaires pour les fr. 170'000.-- qui lui manquent. Refuser cette somme serait lui couper l'herbe sous les pieds, les sponsors étant plus faciles à trouver lorsqu'une somme est déjà promise par les pouvoirs publics. Les Nomades vont utiliser une partie du montant demandé pour accueillir des enfants dans une école de danse. Lors de la dernière séance du Conseil, nous avons accepté un crédit de près de fr. 800'000.-- pour la réfection d'un terrain de football. Les cours de danse pour enfants ayant à ses yeux autant de valeur que les cours de football, elle invite les conseillers à suivre la demande de crédit supplémentaire.

M. A. Gonthier indique que la somme globale de plusieurs centaines de milliers de francs ne sera semble-t-il pas à disposition. L'argument de la recherche de sponsors facilitée n'est donc pas réel. Les travaux vont être beaucoup plus limités et c'est en fait la commune qui financerait l'entier de ces travaux. Il demande si les Nomades souhaitent ouvrir une école de danse à Vevey, une de plus parmi celles qui existent déjà. Si cette dépense se justifie pour subventionner l'ouverture d'une école de danse supplémentaire, il n'est pas sûr que cela soit un bon choix, mais si c'est pour assurer au strict minimum le fonctionnement d'une compagnie qui étend le renom de Vevey au-delà de nos frontières, cela peut être envisageable.

Mme M. Burnier indique que le projet présenté initialement a beaucoup évolué depuis l'établissement du préavis et la séance de la commission. Ce ne sont pas des travaux de fr. 200'000.-- qui seront entrepris, mais des travaux minimums, la compagnie ne souhaitant pas utiliser le soutien que lui accorde la Loterie Romande pour ces travaux, mais plutôt pour des tâches artistiques. Cela fait 14 ans que la compagnie est à Vevey et la Municipalité demande de lui donner un coup de pouce de fr. 30'000.-- afin qu'elle puisse améliorer ses locaux. Ils ne vont pas ouvrir une nouvelle école de danse, mais ils font des stages de sensibilisation durant l'été. Une création est en préparation pour cet automne. Ils accueillent aussi des petites compagnies de danse qui viennent en stage chorégraphique. Ces deux espaces sont indispensables, pour pouvoir exercer leur art et s'entraîner. Le bail à loyer est en vigueur pour cinq ans encore mais durera certainement un peu plus longtemps. Ils n'ont pas les moyens de payer ces transformations. Ces travaux sont assez urgents, raison pour laquelle il n'a pas été possible d'établir un nouveau préavis. Cette compagnie répercute le nom de Vevey bien au-delà de nos frontières. Pour lui permettre de continuer ce travail magnifique, il faut accorder ce crédit supplémentaire.

M. F. Baud rappelle que qu'il n'y a pas d'investissement prévu au-delà de ces fr. 30'000.B. C'est tout ce qui est demandé pour les cinq prochaines années. Ces locaux sont dans un état de vétusté telle qu'ils deviennent insalubres et mettent en péril la préparation du spectacle prévu cet automne. Les Nomades ont toujours présenté des comptes équilibrés, on ne peut pas encore leur demander de financer cet investissement.

M. V. D'Angelo demande combien le propriétaire est prêt à mettre pour entretenir ces locaux. Il ne débourse en fait pas un centime. On ne peut pas nous reprocher de ne pas soutenir les Nomades. Il s'agit d'arranger un local dont ils sont locataires et le propriétaire doit aussi participer à ces travaux. La formulation de cette demande lui déplaît et la façon dont elle nous a été présentée ne mérite pas que l'on mette un franc pour ce projet.

Mme F. Despot considère que d'investir dans un bâtiment privé dont les locataires vont bientôt être chassés équivaut à jeter l'argent par les fenêtres. Cette association reçoit déjà de notre part, via le Fonds culturel, une somme de fr. 100'000.-- qui n'est pas négligeable, en plus du soutien de la Loterie Romande et d'autres fonds. Aider une école de danse est une excellente chose, mais ces fr. 30'000.-- pourraient être placés d'une meilleure manière.

M. P. Bertschy soutient cette dépense car la Compagnie des Nomades est importante pour notre ville. Il faut la soutenir et dire que nous voulons conserver la compagnie en améliorant ses locaux. Le propriétaire actuel soutient indirectement la compagnie en fonction du loyer qu'il demande, celui-ci ne correspondant pas au prix réel qu'il pourrait revendiquer. Le bail stipule certainement qu'aucune amélioration des locaux ne serait effectuée jusqu'à l'échéance. Lorsqu'il y a besoin de travaux, il est normal que la compagnie approche la collectivité publique. Il faut peut-être soutenir moins d'associations, mais fixer des critères précis pour les soutenir correctement.

M. V. D'Angelo indique que la Commission des finances a eu l'impression que ce soutien n'allait pas aux Nomades, mais au propriétaire.

M. F. Baud considère que la commission a été induite en erreur. Le préavis tel qu'il a été formulé est faux. Il faut fr. 30'000.-- une fois pour toutes pour faire des travaux qui incombent au locataire. On pourrait imaginer d'agir sur le propriétaire, mais pas avec le loyer qui est actuellement demandé.

Mme M. Burnier indique que nous n'enrichissons pas le propriétaire qui a loué des surfaces pour un bureau et une salle de danse. La Compagnie des Nomades, pour préparer ses spectacles, accueillir d'autres troupes et faire de la sensibilisation aux enfants pendant les vacances scolaires, a besoin de deux salles de danse. Ils se sont donc arrangés pour transformer les locaux. C'est la seule compagnie ayant son siège à Vevey qui ne dispose pas de locaux communaux, raison pour laquelle la Municipalité a osé venir devant le Conseil avec cette demande exceptionnelle de fr. 30'000.-- pour leur permettre de continuer à travailler à Vevey.

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions amendées du rapport de la commission sont refusées à la majorité (quelques avis contraires et abstentions). Ce sont les conclusions du préavis municipal qui sont adoptées, à la majorité (un certain nombre d'abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu le préavis no 16/2004 du 13 mai 2004 sur les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2004, 3ème série,

Vu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2004, 3ème série, tels que présentés dans le préavis, pour un montant total de fr. 64'000.--

8. Rapport sur comptes 2003 du Fonds culturel Riviera (17/04)

Rapport lu par M. Serge Ansermet

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions de ce rapport sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

Vu le préavis no 17/2004 du 27 mai 2004 sur les comptes 2003 du Fonds culturel Riviera,

Vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'adopter les comptes 2003 du Fonds culturel Riviera

19. Communications de la Municipalité

Promotions des écoles (C 29/2004)

La parole n'est pas demandée.

20. Motions et interpellations éventuelles (suite)

a) Interpellation de M. S. Ansermet intitulée AHalte à la pollution de l'air !@

M. S. Ansermet développe cette interpellation, soutenue régulièrement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

Mme M. Burnier indique qu'une enquête a été récemment faite auprès de tous les employés communaux sur leur mode de déplacement pour se rendre à leur travail, ainsi qu'auprès des services pour voir lesquels avaient besoin de véhicules pour leurs déplacements en ville. Le 22 septembre aura lieu un forum sur la mobilité, en collaboration avec de grandes entreprises de la place. Les résultats de l'enquête seront analysés et le Conseil sera informé des suites qui y seront données.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

d) Interpellation de M. A. Gonthier intitulée APréau, à la chotte ou à l'eau ?@

M. A. Gonthier développe cette interpellation, soutenue régulièrement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. P. Ducraux, municipal, indique qu'il avait été convenu que l'entreprise qui construit le centre remette en état le préau tel qu'il était avant le chantier. La Municipalité, avant que ces travaux de réhabilitation du préau ne soient mis en route, a étudié d'une part la possibilité de changer la structure du mur séparant le préau et la construction nouvelle, d'autre part la construction d'un couvert. La différence entre les travaux de réhabilitation du préau et ce projet n'entre pas dans les possibilités financières de la commune

pour l'instant. L'entreprise va donc réhabiliter le mur et le préau tels qu'ils étaient à l'origine. Le projet de couvert n'est cependant pas abandonné définitivement.

M. P.-A. Dupont ajoute que la Commission scolaire s'est penchée sur le problème des cours d'école. Elle a examiné chaque cas et fait des propositions soit pour des aménagements ou simplement pour répondre aux normes réglementaires. Toutes les propositions de la commission ne pourront certainement pas être suivies, mais la Municipalité espère proposer dans le cadre du budget quelques aménagements de préaux, notamment celui du Clos.

M. A. Gonthier demande s'il est possible d'avoir une idée du montant qui fait obstacle à ces travaux dans le préau du Clos. Il se demande si cette économie à court terme ne risque pas d'être une dépense supplémentaire à moyen terme, puisque nous pourrions profiter du chantier en cours.

M. P. Ducraux répond que la plus-value est d'environ fr. 100'000.-- pour le mur, alors que le couvert projeté représente environ fr. 130'000.B, raison pour laquelle la Municipalité a décidé d'étudier une autre possibilité. L'entreprise va donc pour l'instant réhabiliter le mur et le préau tels qu'ils étaient à l'origine.

La parole n'est plus demandée. **M. A. Gonthier se déclare satisfait des informations données, même s'il n'est pas forcément d'accord avec la décision qui a été prise. Cette interpellation est donc considérée comme réglée.**

e) Interpellation de M. Ch. Jobin intitulée AEnveloppe pédagogique et conseil d'établissement@

M. Ch. Jobin développe cette interpellation, soutenue régulièrement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

M. P.-A. Dupont admet que dans l'ancien système, il était peut-être plus facile de faire passer certains messages car nous pouvions négocier classe par classe. Avec le principe de l'enveloppe budgétaire, il est très difficile d'obtenir une ouverture d'esprit de la part du département qui a peur de devoir déroger à son système. Nous allons continuer à faire pression sur le département pour que certaines difficultés inhérentes au profil de notre population soient prises en compte, mais les résultats sont pour l'instant assez faibles. L'ensemble des départements ont été touchés par les économies. Délégation a donc été faite aux directeurs d'écoles pour trouver des mesures d'économies immédiates fixées à 3 %. Tout l'aspect pédagogique est maintenant de la compétence cantonale et, en tant qu'autorité municipale, nous n'avons plus aucune responsabilité et compétence pour pouvoir agir sur ce sujet. Il cite quelques mesures qui ont été prises, comme la suppression dans le primaire d'une classe à effectif réduit, d'activités manuelles, d'animations de gymnastique et de chant, etc. Au niveau du secondaire, la Conférence des maîtres n'a pas voulu entrer en matière et a écrit au département pour dire son opposition de principe. C'est donc la direction elle-même qui a dû prendre des mesures, notamment une meilleure concentration des appuis. Les objectifs du département ont finalement été atteints. Selon les professeurs, il n'y a pas eu une réelle diminution des prestations que nous sommes en droit d'attendre de l'école. Nous avons la chance à Vevey de disposer du forum parents-école et c'est dans ce cadre-là que seront expliquées très clairement les dispositions qu'ont dû prendre les directions. La Municipalité va rester attentive, mais ses possibilités d'action sont assez minces. Avec la nouvelle loi scolaire, les commissions scolaires seront supprimées. Actuellement la mise en place des conseils d'établissement est en phase de consultation. Il ne sera plus dans la compétence de la Municipalité de nommer l'ensemble du conseil d'établissement. Il signale la création récente d'une association de parents d'élèves à Vevey qui sera certainement associée à la nomination de ces futurs conseils. Nous avons atteint un nouveau palier dans le processus Etacom, mais les répartitions étaient déjà claires précédemment. Ce sont surtout les aspects

administratifs et de répartition des charges financières qui ont été touchés, les salaires étant maintenant totalement payés par le canton, de même que le matériel pédagogique. Les tâches du Service communal de l'éducation, dont la liste figure dans le rapport de gestion, n'ont pas vraiment été réduites. Il n'y a donc pas de raison de réorganiser les dicastères.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

f) Interpellation de M. J.-P. Boillat intitulée « Dommages et désintérêt ? Dommage ! »

M. J.-P. Boillat développe cette interpellation, soutenue régulièrement, dont le texte est joint au présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **le Conseil communal recevra une réponse écrite de la Municipalité au sujet de cette interpellation.**

21. Propositions individuelles

Mme D. Kaeser demande si les représentants veveysans au SIGE peuvent nous donner des informations sur le dossier des abattoirs de Clarens. Connaissaient-ils ces problèmes, la Commission de gestion en a-t-elle été informée et pour quelles raisons le Conseil communal n'a jamais été tenu au courant de toute cette affaire ?

M. L. Ballif répond qu'il s'agit d'un service intercommunal basé sur la structure des associations de communes qui répond à la loi sur les communes. Un rapport intermédiaire a été présenté par la commission d'évaluation et d'enquête désignée par le Conseil intercommunal. La séance qui a eu lieu ce soir était publique, une forte délégation du personnel y a assisté, et la presse en rendra compte dans ses colonnes. Un certain nombre de conseillers communaux veveysans étaient présents. Ils représentent la Ville et, à ce titre, sont appelés à prendre des décisions sur cet aspect. Il ne voit pas de quelle manière une opération actuellement en cours d'étude au niveau du Conseil intercommunal pourrait avoir déjà été communiquée à la Commission de gestion de Vevey qui vient de se pencher sur l'exercice 2003.

Mme D. Kaeser pensait à la Commission de gestion du SIGE dont nous obtenons aussi des rapports. C'est très bien que la presse soit informée de ce qui se passe, mais il faudrait aussi que les conseillers soient tenus au courant. Le problème ne date pas d'aujourd'hui et elle demande si l'on connaissait ces dépassements, si le dossier a été un tant soit peu suivi, ou si les choses ont été découvertes par le biais de la presse, comme cela a été le cas de beaucoup de conseillers.

M. P. Ducraux répond que le Comité de direction a appris ce qui s'est passé au printemps 2003. Il est en train de traiter ce dossier et des informations plus importantes seront données. Le rapport intermédiaire qui a été déposé aujourd'hui sera relaté dans la presse et le rapport final est prévu pour la fin de cette année.

Mme D. Kaeser insiste pour savoir si des mesures ont été prises lorsque ces dépassements ont été connus.

M. L. Ballif indique que ce dossier a donné lieu à de nombreuses heures de discussions au sein du Conseil intercommunal. Nous n'allons pas refaire ici le débat qui vient d'avoir lieu au SIGE.

M. S. Ansermet estime qu'il s'agit d'une très grave affaire. Il y a 85 % de dépassements de crédits et de graves dysfonctionnements ont été constatés. Un premier rapport a été établi par un spécialiste et un rapport final sera remis à la fin de l'année. Chaque parti est représenté au sein du SIGE. Il faut donc se renseigner auprès de ses représentants pour en savoir plus. L'affaire n'est pas finie puisqu'on parle de responsabilités, de poursuites pénales.

M. P. Nicollier précise que sa proposition de décision qui sera examinée au prochain Conseil a été transmise à tous les présidents de groupes du Conseil il y a une dizaine de jours pour qu'elle puisse être étudiée préalablement. Certains groupes n'ont pas eu le temps d'en débattre correctement. Celle-ci étant publique, il se tient à la disposition de tous ceux qui souhaitent avoir plus de détails. Il ne s'agit pas d'une proposition politique, mais elle a pour but d'avancer davantage dans le sens de la régionalisation.

M. P. Ducraux indique que le Sophora du Japon situé au Jardin du Rivage, qui était un arbre classé, a dû être abattu. Il avait déjà perdu une branche en 2003 et le 14 juin dernier une nouvelle branche est tombée sur le passage, sans provoquer d'accident fort heureusement. Une analyse de cet arbre a montré des foyers de pourriture internes, nécessitant son abattage le plus rapide possible. Un marronnier qui a souffert l'année passée de la sécheresse a également été abattu. Le pin noir des Berges du Léman a lui aussi subi les effets de la canicule et sera abattu le 29 juin prochain.

M. S. Tobler en profite pour rappeler que la Commission d'aménagement du territoire attend depuis déjà fort longtemps un nouveau règlement des arbres.

Mme M. Burnier annonce que la Municipalité a enfin trouvé un emplacement pour le beach-volley au Jardin Doret ! L'architecte est en train de faire rentrer les devis pour ces travaux qui sont à la charge des constructeurs des Marbriers. Avec un peu de chance, ce terrain sera opérationnel d'ici environ trois semaines.

Mme J. Badoud indique qu'il est vraisemblable que la date de la course d'école du Conseil sera déplacée puisqu'elle coïncide avec celle de la Route gourmande. Des informations seront données ultérieurement. Chacun a reçu une invitation pour le samedi 26 juin à 16 h 00. Pour une fois, ce n'est pas pour une commission, une longue discussion ou un dépouillement, mais pour un événement qui nous fait très plaisir, puisque M. le Syndic se marie ! Il y a peu de communes qui peuvent se targuer de fêter le mariage de leur syndic. Au nom du Conseil communal, Mme la Présidente lui transmet, ainsi qu'à sa future épouse, tous nos voeux de bonheur et lui offre un Apetit présent qui sera à la hauteur de l'événement, ce sous les applaudissements des conseillers !

M. le Syndic, visiblement très ému de ce geste, remercie les conseillers du fond du coeur. Il espère que chacun prendra part à la fête sous la Grenette samedi prochain.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 22 h 50 en conviant chacun à une verrée organisée au caveau qui se trouve dans la cour de la Maison de Mme de Warens.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Jacqueline Badoud

Carole Dind

Présidente

Secrétaire

Annexes : ment. (7)